Conseil Départemental, séance du jeudi 12 décembre 2019

Délibération n° 2.02

Pacte territorial de transition écologique et industrielle - Le Havre Seine Métropole

Intervention d'Alban BRUNEAU

Participer à la transition écologique et industrielle d'un territoire, est un objectif louable et nécessaire. Puisque l'urgence écologique, indissociable dans notre esprit à l'urgence sociale et à l'urgence démocratique, figure au premier rang des priorités à assigner à toutes les politiques publiques.

Et la définition d'un pacte dédié localement à cet objectif, sorte de planification de cette transition, mobilisant tous les partenaires, les habitants, les projets, la recherche et les financements, nous paraît une bonne méthode pour y parvenir.

Sauf que nous en sommes très loin. Car le pacte proposé ici n'est pas un pacte de transition, c'est un pacte de communication, destiné à servir à la veille des élections.

Cette urgence écologique et cette transition industrielle s'imposent à tous les territoires qui accueillent une concentration d'industries. Or, ce pacte n'est limité aux quatre territoires concernés par une centrale thermique dont la fermeture a été annoncée en avril par le gouvernement.

En le réduisant à ces 4 territoires, le motif est clair : gérer les conséquences de la fermeture d'outils industriels et des plans sociaux qui l'accompagnent.

On n'organise pas la transition, on impose la rupture.

Et pour cela, il convient de faire passer la pilule amère en agglomérant un fourre tout de fiches actions, plus ou moins liées au sujet traité, dont la plupart sont déjà engagées ou réalisées.

On prépare ainsi dans la précipitation une belle photo, avec de belles déclarations prévues d'ici peu. Mais où sont les chiffres sur les engagements financiers, de l'Etat notamment ?

Ce plan pluriannuel d'investissements au service de cette transition, cette planification souhaitable n'existe pas. Et pour cause, ce travail collectif est impossible à réaliser en 8 mois de temps.

Le lancement du Pacte a été annoncé par le ministre De Rugy au Havre en avril de cette année, en même temps que la fermeture de la centrale thermique.

Depuis, tous les partenaires sont priés de lui donner de la consistance en adressant aux services de l'Etat tout ce qu'ils ont en stock comme réalisations et projets ayant un lien avec l'écologie.

Il n'y a eu ni concertation, ni co-construction. Un Comité de pilotage sous l'autorité de la sous-préfète du Havre a certes été installé, mais le 21 octobre seulement, et il ne s'est réuni qu'une fois.

Les maires des communes sur lesquelles s'étend la zone industrielle du Havre ont été oubliés parmi les invités. Tout comme les chercheurs, le monde universitaire ou les syndicats. Quant aux associations, là encore ce fut visiblement panique à bord.

Si les associations de défense de l'environnement y figurent, encore heureux, les autres se limitent à un seul comité de quartier sur la bonne dizaine de comités ou d'associations de riverains concernés.

J'ai ici l'invitation à ce COPIL unique qui contredit la belle rédaction de cette délibération indiquant, je cite :

« De nombreux partenaires ont été mobilisés dans la phase de concertation et de formalisation du projet de Pacte. Parmi ces acteurs, on compte, outre la communauté urbaine et l'État avec ses opérateurs (ADEME, Banque des Territoires notamment) : le Grand Port Maritime du Havre (gestionnaire de l'espace portuaire), la Région Normandie (formation, développement économique et filières d'avenir), les acteurs économiques (industriels de la ZIP, acteurs du monde agricole,...), la société civile (organisations syndicales, associations, etc.) et enfin le Département de la Seine-Maritime. »

C'est mensonger.

J'ai écrit à la sous-préfète pour lui demander des explications. J'attends encore sa réponse...

J'ai téléphoné pour connaître la date du prochain COPIL, elle n'est pas prévue...

Je rappelle ici que ce pacte territorial ambitionne de définir et d'accompagner la transition industrielle sur un territoire où 32.000 familles vivent actuellement de l'activité industrielle et portuaire.

Si tel est bien le cas, l'implication de notre collectivité demeure d'ailleurs bien modeste...

Cela renforce notre idée, que ce pacte n'est qu'une opération de com.

Sauf à défendre une autre idée, mais qui ici pourrait la motiver, que l'avenir d'une large partie de ces 32.000 familles repose sur la reconversion des emplois dans le tourisme et les services ?

D'autant que la région havraise est déjà largement frappée par le chômage et la précarité. Plus qu'ailleurs en Normandie.

Toutes les interventions du Département sont envisagées, à une exception près, sur des actions à vocation uniquement écologique et touristique, aucunement liées à l'industrie, à la transition industrielle.

Sur les fiches actions qui nous concernent, ce n'est pas moi qui appelle chaque année notre collectivité à aller plus loin, notamment lors de l'examen de notre rapport annuel sur la situation du Département en matière de développement durable, qui y verrait quoi que ce soit à redire. Toutes ces actions vont dans le bon sens.

Mais j'observe là encore, qu'il s'agit d'actions déjà engagées ou déjà en réflexion qui n'avaient nullement besoin de se retrouver dans ce pacte pour se réaliser.

C'est un effet d'aubaine et nous avons raison de nous en saisir, même dans la plus grande improvisation !

Ainsi on ajoute aujourd'hui en séance la gestion du trait de côte. Parfait. Allons-y. On se disait qu'on pourrait peut-être aussi y intégrer la lutte contre le frelon asiatique qui sévit beaucoup sur l'Estuaire...

En revanche sur les questions économiques, portuaires et industrielles, nous aurions pu nous associer au développement portuaire de l'axe Seine fondé sur l'amélioration de son empreinte écologique.

Même si le projet de contournement Est de Rouen dans lequel notre collectivité est impliquée jusqu'au cou, est en contradiction avec cet objectif, en favorisant les liaisons terrestres des marchandises Nord Sud par la route depuis les ports du Nord, plutôt que les liaisons fluviales et maritimes Ouest-Est portées par nos ports.

Cette même précipitation est de mise au sein des autres collectivités partenaires pour produire des fiches actions ou s'y associer. L'examen du pacte a d'ailleurs du être reporté d'une séance en Conseil communautaire du Havre Seine Métropole.

Enfin, deux mots tout de même sur le mobile réel de ce pacte de communication. La fermeture de la centrale thermique du Havre.

Un outil, comme d'ailleurs celui de Cordemais, impliqué avec l'aval de l'ancien ministre Hulot, paradoxalement dans la transition écologique puisqu'un nouveau process basé sur le remplacement du charbon par l'écocombust est en cours de réalisation.

Un outil qui pourrait ainsi jouer pleinement son rôle au service justement de cette transition écologique. D'abord en préservant l'indépendance énergétique du pays. Ensuite en intervenant comme source d'énergie propre pour la mutation énergétique, notamment pour l'alimentation des paquebots de croisière particulièrement polluants actuellement.

Pour des raisons uniquement liées à des effets d'annonce et des gages à donner pour accompagner la transition dialectique du gouvernement en faveur de l'environnement, il raye d'un trait ces outils utiles, détruit des emplois et fait reposer l'alimentation électrique du pays, lors des pics de consommation, sur les centrales à charbon de Grande-Bretagne et d'Allemagne notamment. Quelle hypocrisie.

C'est avec ce genre d'outils de com à partir d'un travail déconnecté des gens que l'on aggrave la coupure entre les élites et les citoyens. Le sujet, ô combien sérieux, vital même de la transition industrielle et écologique mérite bien mieux que cette tambouille.

Nous nous abstiendrons, car si la plupart des fiches actions sont utiles, la méthode est répréhensible du point de vue écologique, social et démocratique.